

AVORTEMENT ET CONTRACEPTION LIBRES ET GRATUITS !

Si la condition des femmes s'est considérablement améliorée avec les mouvements féministes des années 70, les menaces qui pèsent sur le droit à l'avortement et à la contraception n'ont pas diminué. Le droit des femmes à disposer de leur corps est remis en cause par les commandos et les associations anti-IVG qui sont actifs et organisés. La loi Weil qui était une réelle avancée il y a 25 ans comporte encore des limites.

Aujourd'hui, l'avortement et la contraception ne sont pas accessibles pour toutes les femmes.

En effet, les pilules dites de "3ème génération", micro dosées, ne sont pas toutes remboursées intégralement par la Sécurité sociale, et parfois même ne le sont pas du tout.

Les mineures et les femmes étrangères n'ont pas accès librement à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) : l'avortement pour les mineures ne pouvant être exercé sans autorisation parentale, celles-ci n'ont pas la liberté de disposer de leur corps et de maîtriser leur sexualité. Les femmes étrangères doivent justifier de trois mois de séjour sur le territoire pour obtenir une IVG.

Désormais, les lycéennes peuvent bénéficier gratuitement et librement dans leurs établissements scolaires d'une pilule du lendemain le "Norlevo", à prendre dès les 48 heures suivant un rapport sexuel non protégé. Cette pilule n'est pas préventive ou contraceptive, mais permet à toutes celles qui ne sont pas protégées d'éviter une grossesse non désirée sans avoir recours à l'avortement.

Rendez-vous pour la marche mondiale des femmes

le 17 juin à Paris

Pour l'égalité homme-femmes et contre la pauvreté et les violences faites aux femmes.

Parce que leur corps leur appartient, les femmes doivent en disposer librement.

Elles doivent être maîtresses de leur maternité et de leur contraception, afin d'avoir une sexualité responsable et libre. C'est pourquoi, nous devons lutter pour la suppression de l'autorisation parentale pour les mineures et les remboursements de toutes les pilules car, toutes, nous devons bénéficier d'une contraception totalement remboursée qui, accessible à toutes, permette à toutes les femmes de conduire librement leur sexualité.

IMPOSONS :

Le remboursement intégral de toutes les pilules et de l'IVG,

La suppression de l'autorisation parentale pour les mineurs

Les mêmes droits pour les femmes étrangères

L'allongement des délais légaux de l'avortement,

La gratuité des préservatifs et l'installation de distributeurs de préservatifs dans tous les établissements et lieux publics.

Pour tout contact :

JCR 2, rue R. Lenoir

93100 Montreuil

@: jcr_red@yahoo.fr

www.multimania.com/jcred

